BORT-LES-ORGUES

JANVIER 2017
N°38

REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Naissance
le 1er janvier 2017
Taille : 72 communes et 1 895 km²
Poids : 34 043 habitants

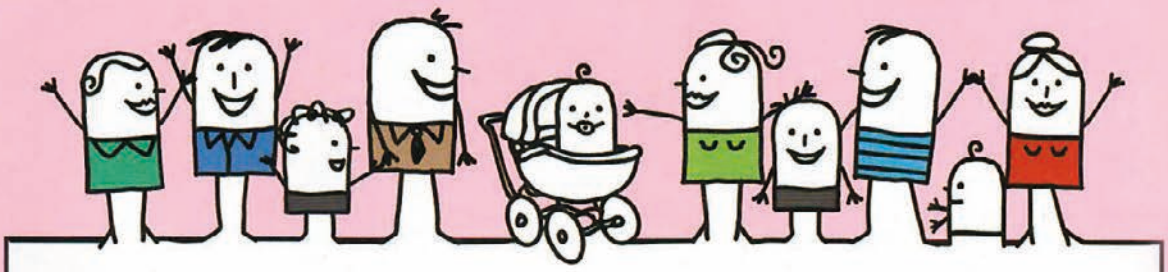

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR
GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE
PAYS D'EYGURANDE
SOURCES DE LA CREUSE
USSEL - MEYMAC HAUTE-CORRÈZE
VAL ET PLATEAUX BORTOIS

www.hautecorrezecommunaute.fr 05.55.95.35.38

BORT Les Orgues
Corrèze
Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Municipal de Bort vous souhaite une bonne année 2017 et vous présente ses Meilleurs Voeux.

ÉDITO

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, à chacun et chacune d'entre vous ainsi qu'à vos familles, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.
Au nom du Conseil Municipal de Bort, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de prospérité, de réussite et une excellente santé.

Le début d'année 2017 a été marqué par la fusion de 6 Communautés de Communes pour former une grande intercommunalité en Haute-Corrèze.
La nouvelle Communauté de Communes appelée « Haute-Corrèze Communauté » rassemble désormais 72 Communes et plus de 30 000 Habitants.
Dans ce nouvel espace communautaire, la Ville de Bort et le Plateau Bortois doivent avoir un rôle majeur et déterminant, être une force de proposition de développement économique et touristique pour construire un projet structurant pour l'ensemble de ce territoire.

L'entrée dans cette nouvelle et grande intercommunalité « Haute-Corrèze » exige que la Ville de Bort construise son propre projet de territoire, définisse ses axes de développement stratégiques, propose ses orientations innovantes et engage un plan d'action.

La manière de construire un projet de territoire peut poser un certain nombre d'interrogations préalables :
Doit-on s'apitoyer sur nos faiblesses ou avoir confiance en notre territoire ?
Doit-on se crisper sur nos fragilités ou développer nos richesses territoriales ?
Doit-on s'enfermer dans le passé ou construire l'avenir ?
Doit-on se confiner dans la tradition ou innover pour la modernité ?
Doit-on ne rien faire ou créer de nouvelles actions publiques ?
Doit-on subir la fatalité ou agir au présent ?

La réussite d'un projet de territoire exige une confiance indéfectible en notre territoire.

Oui, il nous faut **AVOIR CONFIANCE** en notre potentiel territorial et développer nos richesses.
Oui, il nous faut **CONSTRUIRE** l'avenir.
Oui, il nous faut **INNOVER** pour la modernité.
Oui, il nous faut **CRÉER** de nouvelles politiques et actions publiques pour inverser la fatalité.
Oui, il nous faut **AGIR** au présent pour construire l'avenir.

CONSTRUIRE un projet de territoire exige des axes de développement stratégiques, des orientations innovantes et un plan d'actions publiques pour AGIR.
- **AGIR** POUR **REVITALISER** LE COEUR DE VILLE,
- **AGIR** POUR **MODERNISER** LE COEUR DE VILLE,
- **AGIR** POUR **RÉNOVER** ET FAVORISER L'HABITAT A BORT,
- **AGIR** POUR **SOUTENIR** LE COMMERCE ET L'ARTISANAT,
- **AGIR** POUR **REDYNAMISER** LA RUE DE PARIS,
- **AGIR** POUR **ACCOMPAGNER** LA CRÉATION D'ACTIVITÉS RUE DE PARIS,
- **AGIR** POUR **FACILITER** L'ACQUISITION DE COMMERCES ET D'HABITATS RUE DE PARIS,
- **AGIR** POUR **AIDER** À RÉNOVER LES COMMERCES ET L'HABITAT RUE DE PARIS,
- **AGIR** POUR **AIDER** LES JEUNES À INVESTIR ET ENTREPRENDRE RUE DE PARIS,
- **AGIR** POUR **EMBELLIR** LES VITRINES DES COMMERCES FERMÉS,
- **AGIR** POUR **DEVELOPPER** L'ÉCONOMIQUE,
- **AGIR** POUR **DEVELOPPER** LE TOURISME.

AGIR au présent, pour construire ensemble l'avenir de BORT,
BORT, la Ville que nous aimons.

Nathalie DELCOUDERC JUILLARD
Maire de Bort-les-Orgues
Vice-Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

Village de Noël ..... **4 - 5**
Fêtes de Noël ..... **6 - 7**
Chiffres clés du diagnostic économique du projet de territoire ..... **8 - 9**
Lancement Plan actions 2017/2020 – Agir pour revitaliser le Cœur de Ville **10**
Création de l'opération « BORT RÉNOV' COMMERCE » **11**
Agir pour soutenir le commerce et l'artisanat
Création de l'opération « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS » ..... **12 - 13**
Agir pour redynamiser la Rue de Paris
Des projets d'installations rue de Paris contractualisés ..... **14 à 16**
Agir avec l'opération « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »
Poursuite de l'opération « TROMPE L'OEIL » **17**
Agir pour embellir les vitrines des commerces fermés
Poursuite de l'opération « BORT RÉNOV' HABITAT » **18**
Agir pour favoriser l'habitat sur BORT
Poursuite de l'opération « BORT RÉNOV' HABITAT » **19**
Agir pour rénover l'habitat sur BORT
Travaux de restauration du Marché Couvert **20**
Agir pour rénover et revitaliser le Cœur de Ville
Travaux Boulevard de la Nation et Place Jeanne D'ARC **21**
Agir pour rénover et revitaliser le Cœur de Ville
Travaux de voirie **22**
Travaux dans les espaces publics et bâtiments communaux **23**
Travaux communautaires – Aménagement surface Zones d'Activités **24**
Agir pour le développement économique
Travaux communautaires à l'Office de Tourisme **25**
Agir pour le développement touristique
Haute Corrèze Communauté ..... **26 à 29**
Agenda des Manifestations ..... **30 à 32**

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE MATERNELLE ET JEAN JAURÈS

En Décembre 2016, la Commune de Bort a fait l'acquisition de 26 tablettes numériques pour les enfants des écoles Maternelle et Primaire, ce fond sera complété au cours de l'année 2017.
Ce nouvel outil, pour mieux apprendre et mieux enseigner grâce à l'innovation pédagogique, s'inscrit dans le projet « Le numérique à l'École », initié par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Père Noël a installé son village de Noël à Bort, des moments magiques et féériques pour les enfants

Pour la première fois, le Père Noël a fait le choix d'installer son Village à la Halle aux Blés et d'élire domicile sur notre Commune de Bort, du 2 Décembre jusqu'au 31 Décembre 2016.

Pour cette occasion exceptionnelle et magique, de nombreuses personnes se sont mobilisées.
Les lieux ont été aménagés par les services de la municipalité pour recevoir le Père Noël dans les meilleures conditions et accueillir les enfants dans un décor féerique.
Les résidents du Foyer Logement ont participé à la décoration extérieure de la Halle aux Blés, en confectionnant des compositions végétales.
Les membres de l'Amicale Laïque étaient présents chaque samedi de Décembre pour participer à l'animation sous la Halle.

Présent chaque samedi matin et après-midi, le Père Noël a accueilli les enfants dans son Village avec son hôtesse Lili. Très sollicité en cette période de Décembre, le Père Noël rejoignait ses lutins en Laponie pendant la semaine. Cependant, le Village du Père Noël est resté ouvert aux petits et grands, chaque jour de 9H à 18H. Les enfants pouvaient écrire leur liste au Père Noël dans le Village du Père Noël et la poster dans la boîte aux lettres du Père Noël.

Le Père Noël a répondu à 101 lettres des enfants.

Fêtes de Noël - Saint Sylvestre - Sainte Barbe

Marie les Couleurs

Manola

A.S. BORTOISE

Camiva

BORT BÉNÉFICIE D'UNE TRADITION INDUSTRIELLE,COMMERCIALE ET ARTISANALE

Déjà dans la Ville fortifiée de Bort, le commerce occupait une place importante de l'activité économique. Cette longue tradition de commerces, foires et marchés s'est perpétuée à travers les siècles.
Traversée par la Dordogne, la Ville de Bort a su développer des activités industrielles et artisanales exigeant un certain savoir-faire. Cette tradition industrielle et artisanale s'est illustrée dès le XIX ème siècle, avec les Tanneries, les Chapelleries, les usines de soie et de confection du textile.
La fermeture de ces entreprises a conduit à la disparition de plusieurs centaines d'emplois, le bilan économique, social et démographique a été désastreux pour la Ville de Bort.
Riche de sa main d'oeuvre hautement qualifiée, des groupes industriels ont pu installer des unités de production et pérenniser des emplois sur Bort.
Fortes de cette tradition et de leur savoir-faire, les entreprises PME et TPE du bâtiment ont su se développer pendant et après la construction du Barrage
Les entreprises Bortoises ont également su s'adapter aux évolutions économiques mais aussi s'imposer dans un large périmètre géographique pour prendre des parts de marchés en Corrèze, dans le Cantal et le Puy de Dôme.

BORT BÉNÉFICIE D'UN RICHE TISSU ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET ARTISANAL

334 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES RECENSÉS À BORT

Au 31 Décembre 2014, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques recensait **334 établissements** sur la Ville de Bort pour 1716 Bortois actifs âgés de 15 à 64 ans.

77 COMMERCES RÉPERTORIÉS À BORT

Sur les 334 établissements **77 commerces** sont répertoriés, ce qui représente une moyenne du niveau commercial de **23,1 % à Bort contre 16 % au niveau national.**
Ce taux d'activité commerciale à Bort, bien supérieur à la moyenne nationale, confirme le maintien d'une tradition d'activité commerciale sur la Ville de Bort, située au cœur d'une zone de chalandise assez large géographiquement.

UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR UNE FORTE PRÉSENCE DES PME ET TPE

La plupart des emplois sont créés par un très grand nombre de Toutes Petites Entreprises (TPE) et pour beaucoup par des Petites et Moyennes Entreprises (PME).
Les chiffres de l'Institut National de la Statistique et de Études Économiques confirment que l'activité économique est consolidée par une forte présence des PME et TPE.
Les entreprises bortoises ayant moins de 9 salariés, représentent 34,7 %, contre 23 % au niveau national.
Les entreprises bortoises ayant plus de 10 salariés, représentent 8,7 %, contre 5,7 % au niveau national.

BORT BÉNÉFICIE D'UNE ÉCONOMIE DU SECTEUR TERTIAIRE

Le niveau d'activité dans le secteur tertiaire reste important sur Bort avec la présence de plusieurs services publics : Ecoles, Collège, Lycée, Hôpital, Trésor Public, Poste, Mairie.
On constate également une présence importante de socio-professionnels du secteur tertiaire relevant du privé : établissements et services pour les personnes âgées ou handicapées, professionnels de santé, établissements bancaires, cabinets d'assurances, agences immobilières, cabinets d'architectes et une étude notariale.

BORT BÉNEFICIE D'UN TISSU ÉCONOMIQUE QUI GÉNÈRE UN FORT NIVEAU D'ACTIVITÉ ET OFFRE 2 040 EMPLOIS

2 040 EMPLOIS RECENSÉS À BORT

Au 31 Décembre 2014, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques recensait **2 040 emplois** sur la Ville de Bort.

1 040 ACTIFS BORTOIS EXERCENT UN EMPLOI

Au 31 Décembre 2014, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques recensait **1 040 actifs** Bortois occupant un emploi.

2 040 EMPLOIS RECENSÉS À BORT POUR 1 040 ACTIFS BORTOIS EXERÇANT UN EMPLOI OFFRE UN TAUX DE CONCENTRATION EMPLOIS /ACTIFS DE 196,1 %

L'indicateur de concentration d'emploi défini par l'Institut National de la Statistique et de Études Économiques indique un taux de **196,1 %de concentration d'emploi sur Bort.**
Ce taux est très largement supérieur à **la moyenne nationale de 96,9 %.**

64 % DES EMPLOIS BORTOIS SONT OCCUPÉS PAR DES PERSONNES HABITANT À L'EXTÉRIEUR DE BORT, 36 % DES EMPLOIS BORTOIS SONT OCCUPÉS PAR DES BORTOIS

Sur les 2 040 emplois recensés à Bort :

- 735 des emplois Bortois sont exercés par des Bortois,
- 1 305 des emplois Bortois sont exercés par des personnes n'habitant pas à Bort.

Force est de constater, qu'un très grand nombre de personnes travaillent à Bort et habitent à l'extérieur de la Commune de Bort. Afin d'inverser cette tendance, il convient de mener des politiques Habitat incitatives pour favoriser l'habitat sur la Commune de Bort.

LA RÉPARTITION DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES EMPLOIS OCCUPÉS SUR BORT SE TRADUIT PAR UN FAIBLE NIVEAU DES REVENUS FINANCIERS DE LA POPULATION BORTOISE

Parmi les 2 040 emplois occupés à Bort :

- 1 806 personnes ont un statut de salarié soit 88,5 %,
- 83 personnes ont un statut de cadre soit 4 %.

Une faible médiane de revenu disponible sur Bort :

Médiane du revenu disponible à Bort	= 18 322 euros par an
Médiane du revenu disponible dans le Département de la Corrèze	= 19 345 euros par an
Médiane du revenu disponible dans la Région Nouvelle Aquitaine	= 20 143 euros par an

Les chiffres publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques confirment une moyenne inférieure par rapport à la moyenne Départementale ou Régionale.

BORT BÉNÉFICIE D'UNE ÉCONOMIE DU SECTEUR TERTIAIRE

D'une part, on constate que le savoir-faire et la tradition commerciale et artisanale se perpétuent et participent à la pérennisation du tissu économique de Bort.
D'autre part, on constate que la taille des entreprises et la diversité des activités permettent de consolider l'économie territoriale de proximité.
Par ailleurs, on constate que les bâtiments implantés dans les ZAC sont tous occupés et qu'aucune parcelle n'est disponible pour de nouvelles installations d'activité.
On constate que les 334 établissements Bortois génèrent un très bon niveau d'activité économique et offrent 2 040 emplois sur la Commune de Bort.

Le diagnostic de l'activité économique sur la Commune de Bort révèle un constat satisfaisant et encourageant pour le développement économique, commercial et artisanal.

PLAN ACTIONS REVITALISATION

AVEC LA CRÉATION DE 12 DISPOSITIFS ET 3 OPÉRATIONS MUNICIPALES

« BORT RÉNOV' HABITAT »
« BORT RÉNOV' COMMERCE »
« DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »

« BORT RÉNOV' HABITAT »

UNE OPÉRATION EN FAVEUR DE L'HABITAT AVEC 4 DISPOSITIFS D'AIDE MUNICIPALE

- Dispositif d'aide municipale pour les ravalements de façades d'habitation principale en Centre-Ville,
- Dispositif d'aide municipale pour l'acquisition d'habitation principale en Centre-Ville,
- Dispositif d'aide municipale pour l'acquisition d'habitation principale pour les familles nombreuses,
- Dispositif d'aide municipale pour les propriétaires réalisant des travaux de raccordement des évacuations des eaux usées et pluviales.

« BORT RÉNOV' COMMERCES »

UNE OPERATION EN FAVEUR DES COMMERCES AVEC 2 DISPOSITIFS D'AIDE MUNICIPALE

- Dispositif d'aide municipale pour l'installation d'un Trompe l'Oeil sur les vitrines de locaux commerciaux vacants en Centre-Ville,
- Dispositif d'aide municipale au commerce et à l'artisanat pour la rénovation de vitrine commerciale.

« DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »

UNE OPÉRATION EN FAVEUR DE LA RUE DE PARIS AVEC 6 DISPOSITIFS D'AIDE MUNICIPALE

- Dispositif d'aide municipale « PASS' ACQUISITION COMMERCE RUE DE PARIS »,
- Dispositif d'aide municipale « PASS' CRÉATION ACTIVITE RUE DE PARIS »,
- Dispositif d'aide municipale « PASS' RÉNOVATION D'UN COMMERCE RUE DE PARIS »,
- Dispositif d'aide municipale « PASS' RÉNOVATION D'HABITAT AU DESSUS D'UN COMMERCE RUE DE PARIS »,
- Dispositif d'aide municipale « PASS' LOCATION D'UN COMMERCE RUE DE PARIS »,
- Acquisition et rénovation de locaux commerciaux vacants Rue de Paris par la Commune.

Création de l'opération « Bort Rénov' commerce »
Agir pour soutenir le commerce et l'artisanat à Bort

ARTICLE 1 : OBJECTIF

« Le Dispositif d'Aide Municipale au Commerce et à l'Artisanat pour la rénovation des devantures et la modernisation des vitrines commerciales » s'inscrit dans la stratégie du projet de territoire de la Ville de Bort et a pour objectif de :

- Renforcer l'attractivité des commerces et services de proximité à Bort,
- Rénover les devantures et moderniser les vitrines des locaux commerciaux à Bort,
- Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat en accordant des subventions municipales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS

Les investissements pour les travaux de rénovation des devantures et la modernisation des vitrines commerciales doivent être supérieurs à 2 000 euros H.T pour être éligibles au dispositif.
Sont exclus les enseignes commerciales et les équipements de vidéo surveillance.
Sont exclus les commerces non sédentaires, pharmacies, banques, assurances, professions libérales et commerces de plus de 170 m^2 de surface de vente.

ARTICLE 3 : MONTANT

- Le montant de l'aide municipale est **de 50% des investissements plafonnés à 2 500 euros.**
- Une aide supplémentaire **de 500 euros est accordée pour les commerces situés Rue de Paris.**
- Une aide supplémentaire **de 700 euros est accordée pour les commerces fermés depuis 12 mois.**
- Les aides sont cumulables, cependant le montant total des aides publiques ne peut excéder 80 %.

ARTICLE 4 : DURÉE

« Le Dispositif d'Aide Municipale au Commerce et à l'Artisanat pour la rénovation des devantures et la modernisation des vitrines commerciales » s'applique jusqu'au 31 Décembre 2020.

ARTICLE 5 : PÉRIMÈTRE

Le périmètre du « dispositif d'aide municipale au Commerce et à l'Artisanat pour la rénovation des devantures et la modernisation des vitrines commerciales » s'applique à la Ville de Bort.

ARTICLE 6 : CRITÈRES D'ATTRIBUTION

L'aide municipale est accordée à tout propriétaire effectuant des travaux de rénovation des devantures et travaux de modernisation des vitrines commerciales.
Le propriétaire dépose une demande de subvention municipale en Mairie de Bort.
La demande de subvention municipale se fait sur un formulaire spécifique, auquel doivent être joints :

- une copie des devis des travaux de rénovation des devantures et travaux de modernisation des vitrines commerciales.
- un relevé d'identité bancaire au nom du propriétaire.

Le bénéficiaire reçoit un accusé de réception dès que le dossier est complet.

ARTICLE 7 : MODALITÉ D'ATTRIBUTION

Dès le dossier complet, la demande de subvention municipale est instruite dans un délai de 30 jours.
La notification de la subvention municipale se fait par un arrêté municipal signé par le Maire.
Dès réception de l'arrêté municipal, le propriétaire est autorisé à réaliser les travaux.
Les travaux devront être achevés dans un délai de 2 ans à compter de l'arrêté municipal.

ARTICLE 8 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention municipale est effectué par la Mairie sur présentation des factures libellées acquittées par les entreprises ayant réalisé les travaux.

« DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »

Le 9 Novembre dernier, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, l'Opération Municipale **« DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »** pour renforcer l'attractivité de la Rue de Paris.

L'Opération Municipale « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS » s'inscrit dans la stratégie de développement du projet de territoire de la Ville de Bort.

Identifié et défini comme un axe prioritaire dans le projet de territoire, le renforcement de l'attractivité de la Rue de Paris exige des mesures municipales exceptionnelles pour l'accompagnement économique.

C'est la raison pour laquelle, la Commune de Bort a souhaité créer des dispositifs d'intervention municipale pour soutenir le développement de l'économie territoriale avec des aides municipales afin de favoriser la création de commerces et services de proximité dans la Rue de Paris.

OJECTIFS « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »

- Renforcer l'attractivité de la Rue de Paris,
- Revitaliser l'activité commerciale dans la Rue de Paris,
- Favoriser l'ouverture ou la reprise d'activité commerciale ou artisanale dans la Rue de Paris,
- Redynamiser le commerce et l'artisanat dans la Rue de Paris,
- Créer de nouveaux commerces et services de proximité dans la rue de Paris,
- Résorber les locaux commerciaux vacants dans la rue de Paris,
- Moderniser les locaux commerciaux dans la rue de Paris,
- Favoriser la création ou la reprise d'activité dans la rue de Paris,
- Accorder des aides bonifiées pour favoriser l'installation des jeunes de moins de 30 ans désireux d'entreprendre Rue de Paris.

STRATÉGIE « DÉSIR D'ENTREPRENDRE RUE DE PARIS »
AVEC LA CRÉATION DE 5 NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDE MUNICIPALE :

- « Pass' Acquisition d'un Commerce Rue de Paris »,
- « Pass' Rénovation d'un Commerce Rue de Paris »,
- « Pass' Rénovation d'un Habitat au-dessus d'un Commerce Rue de Paris »,
- « Pass' Création d'une activité Rue de Paris »,
- « Pass' Location d'un Commerce Rue de Paris ».

« PASS' ACQUISITION COMMERCE RUE DE PARIS »

L'objet est d'accorder une subvention municipale pour l'acquisition d'un commerce Rue de Paris pour la création ou la reprise d'activité commerciale ou artisanale.

L'aide municipale est une **subvention forfaitaire de 1 500 euros**, accordée à l'acquéreur d'un immeuble à usage commercial ou artisanal.

Cette aide est bonifiée de **500 euros, si l'acquéreur est âgé de moins de 30 ans**, le jour de la signature de l'acte notarié.
Cette aide est bonifiée de **500 euros, si le local commercial est vacant depuis plus de 12 mois.**

« PASS' CRÉATION ACTIVITÉ RUE DE PARIS »

L'objet est d'accorder une subvention municipale pour la création d'une activité commerciale ou artisanale, ou pour la reprise d'activité commerciale ou artisanale dans la Rue de Paris.

L'aide municipale est une **subvention forfaitaire de 1 500 euros**, accordée au créateur d'activité commerciale ou artisanale ou au repreneur d'activité commerciale ou artisanale.

Cette aide est bonifiée de **500 euros, si le créateur d'activité ou le repreneur est âgé de moins de 30 ans**, le jour de son inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers.

« PASS' RÉNOVATION D'UN COMMERCE RUE DE PARIS »

L'objet est d'accorder une subvention municipale pour des travaux de rénovation d'un immeuble à usage d'habitation dans la Rue de Paris.

L'aide municipale est une **subvention forfaitaire de 1 500 euros par logement**, accordée au propriétaire d'habitation principale située au-dessus d'un local commercial ou artisanal dans la Rue de Paris.

Cette aide est bonifiée de **500 euros pour le logement du propriétaire occupant s'il est âgé de moins de 30 ans**, le jour du dépôt de sa demande de subvention municipale.

« PASS' LOCATION D'UN COMMERCE RUE DE PARIS »

L'objet est d'accorder une subvention municipale pour la location d'un local à usage commercial ou artisanal dans la Rue de Paris.

L'aide municipale est une **subvention forfaitaire de 200 euros par mois pour une durée de 7 mois**, accordée au locataire de local commercial ou artisanal situé dans la Rue de Paris.

Cette aide est portée à **10 mois, si le locataire est âgé de moins de 30 ans**, le jour du dépôt de sa demande.

PROJETS D'INSTALLATIONS RUE DE PARIS

INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ INNOVANTE RUE DE PARIS

Se former pour maîtriser les performances technologiques, investir pour acquérir du matériel numérique, lancer une activité économique innovante, créer une entreprise à Bort et installer ses bureaux dans la Rue de Paris.
Une belle initiative, une démarche audacieuse, un projet innovant, une création d'activité économique qui mérite d'être citée et soutenue.

Ainsi, des aides municipales ont été accordées avec le « Pass' création d'activité Rue de Paris » et le « Pass' location d'un commerce Rue de Paris » dans le cadre de l'Opération « Désir d'Entreprendre Rue de Paris ».
Pour le « Pass' location d'un commerce Rue de Paris », une convention tripartite a été signée entre le Maire, représentant la Commune de Bort ; M. Cheval, propriétaire du local commercial et M. Juillard, entrepreneur et locataire du local commercial situé 105 Rue de Paris.

Nouvellement installé Rue de Paris, Nicolas Juillard réalise des prestations d'images et de vidéos avec l'utilisation de drone.
Cette activité est destinée aux professionnels et institutionnels mais aussi aux particuliers pour la prise d'images d'événementiels.

UNE BOUTIQUE FERMÉE DEPUIS PLUS DE 30 ANS ROUVRIRA DANS LA RUE DE PARIS

L'ancien espace de formation à la sténo-dactylo de Mme Calmels, installé dans une ancienne officine, était fermé et sans activité depuis plus de 30 ans maintenant.

Situé en plein cœur de la Rue de Paris, la Commune de Bort a fait l'acquisition de cet immeuble en Janvier 2016, afin de rouvrir un commerce et installer une activité qui avait disparu dans la Rue de Paris.
Inoccupé depuis plusieurs années, l'état général de l'immeuble se dégradait rapidement, devenait menaçant au fil du temps et ne donner pas un aspect visuel très attractif dans la Rue commerçante. La Commune a immédiatement engagé des travaux de sauvegarde et de restauration des bâtiments donnant Rue de Paris et Rue de La République.

En cours de réalisation de travaux, un projet d'intention de bail commercial a été contractualisé entre le Maire, représentant la Commune de Bort et M. Eric Serre, pour l'installation d'une activité commerciale et la création d'un « Bar à Tapas » dans cet immeuble situé au 131 de la Rue de Paris.
Ce projet permettra d'une part, de rouvrir dans la Rue de Paris un commerce fermé depuis plus de 30 ans, et d'autre part d'installer une activité commerciale avec la définition d'un concept nouveau.

INSTALLATION DANS LA RUE DE PARIS DU CHANTIER D'INSERTION « COUP DE MAIN »

Crée en 2000, le chantier d'insertion « Coup de Main » domicilié à Saint Julien Près Bort, ouvrira son local commercial au 105 Rue de Paris à compter du 1er Février 2017.

Attachée à l'Économie Sociale et Solidaire (E.S.S) et à l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E), la Commune de Bort soutenait déjà le chantier d'insertion, en attribuant une subvention à « Coup de Main », constitué en structure associative définite par la Loi 1901.

Désormais, la Commune de Bort prendra en charge la location d'un local commercial Rue de Paris. D'une part, cette installation au cœur de la Rue de Paris permettra à « Coup de Main », de mieux se faire connaître et d'autre part, de disposer d'un espace commercial pour recevoir les clients et leur proposer les diverses prestations de services pouvant être réalisés pour les particuliers.

À cet effet, une convention a été signée entre le Maire, représentant de la Commune de Bort et le Président du Chantier d'Insertion « Coup de Main ».

Une seconde convention a été signée entre la Commune de Bort et le Chantier d'Insertion « Coup de Main » pour la mise à disposition d'un bâtiment situé dans la Zone d'Activité des Deux Eaux pour l'entreprise d'insertion.

Les deux conventions signées ont aussi pour objectif de soutenir l'Économie Sociale et Solidaire afin de permettre au chantier d'insertion de développer leur activité économique et de maintenir les 23 emplois créés sur le territoire de Bort.

INSTALLATION DE DEUX ASSOCIATIONS « AQUATERRA » ET « LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES »

Les associations « Aquaterra » et « La Dordogne De Villages en Barrages », partageront un espace commun dans un local situé dans la Rue de Paris.

Le local mis à disposition par la Collectivité permettra aux deux associations de disposer d'un espace de travail mutualisé, d'organiser leur événementiel, d'accueillir le public et d'assurer la promotion de leur activité.

L'installation est prévue pour le printemps prochain, ce projet partenariat sera contractualisé par une convention signée entre la Commune de Bort et les deux associations bénéficiaires.

Travaux de rénovation, projet de création d'une épicerie, installation de la Bibliothèque Municipale, dans la rue de Paris

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE DEUX ANCIENS COMMERCES DANS LA RUE DE PARIS

En Décembre 2016 et en Janvier 2017, la Commune de Bort a fait l'acquisition de deux anciens immeubles à usage commercial dans la Rue de Paris.
Les travaux de rénovation des bâtiments et des locaux commerciaux seront engagés au printemps de manière à accueillir de nouvelles activités durant la saison estivale.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ÉPICERIE AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX DANS LA RUE DE PARIS

En Janvier 2017, les producteurs locaux étaient conviés à une réunion en Mairie de Bort, pour un projet de création d'une épicerie de produits locaux dans la Rue de Paris.
Cette première réunion a permis de rassembler plusieurs exploitants agricoles et producteurs locaux.

INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LA RUE DE PARIS

En février prochain, la Bibliothèque Municipale Jean-François Marmontel sera transférée de l'arrière du bâtiment de la Rue Piéchecros pour rejoindre un local dans la Rue de Paris.

D'une part, l'installation de la Bibliothèque Municipale, au cœur de la rue commerçante, dans un local entièrement rénové et adapté, dans un lieu plus visible, dans un espace offrant une large vitrine sur la rue, à proximité d'un parking public, sera bien plus attractive dans la Rue de Paris.

D'autre part, le transfert de la Bibliothèque Municipale de la Rue Piéchecros au cœur de la Rue de Paris permettra de rouvrir un commerce fermé depuis plusieurs mois et d'améliorer la fréquentation de la Rue.
L'installation d'un équipement culturel structurant contribue de manière significative à la revitalisation de la Rue de Paris.

Poursuite de l'opération « Trompe l'oeil »
Agir pour embellir les vitrines commerciales fermées

« TROMPE L'OEIL »

Par simple convention, les propriétaires de locaux commerciaux vacants donnent un accord de principe autorisant la Commune à installer la pose de vitrophanies sur les devantures.
La Commune soumet l'image retenue au propriétaire et prend en charge financièrement l'intégralité du coût de l'opération.

Le procédé de vitrophanie pour la pause de Trompe l'Oeil est souvent illustrée par des reproductions d'anciens magasins. Cependant, la Commune de Bort a préféré retenir des photos de sites remarquables pour valoriser son patrimoine et promouvoir ses sites touristiques.

Même si le Trompe l'Oeil ne règle pas la problématique de la fermeture des commerces en Centre-Ville, il permet au moins d'éviter le sentiment de désertification commerciale.
Les vitrophanies sont nettement mieux que des vitrines occultées par des rideaux, de la peinture blanche ou de l'affichage sauvage.
Les photos apposées sur les vitrines des commerces fermés offrent un meilleur visuel et une meilleure image des commerces en Centre-Ville.

« BORT RÉNOV' HABITAT »

DISPOSITIF D'AIDE MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'HABITATION PRINCIPALE EN CENTRE VILLE

Dans le cadre de son projet de territoire, dont l'objectif principal est d'enrayer le déclin démographique en fixant les populations existantes et en favorisant l'installation de nouveaux habitants, la Commune de Bort-les-Orgues a mis en place, depuis le 1er Janvier 2015, **un dispositif d'aide municipale pour l'acquisition d'une habitation principale en Centre-Ville.**

Cette aide municipale est accordée en fonction des critères suivants :

- Revenu Fiscal de Référence,
- Composition du foyer familial,
- Propriétaire occupant à titre d'habitation principale,
- Logement vacant depuis plus de 3 ans,
- Le périmètre d'action de l'opération est le Centre-Ville de BORT défini par rapport au périmètre d'urbanisme arrêté par M. l'Architecte des Bâtiments de France.

L'aide municipale est comprise entre 1.500,00 € et 3.500,00 € après examen du dossier. Une majoration de 500 € est accordée si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans et une autre majoration de 500,00 € est accordée si l'acheteur arrive de l'extérieur.

Cette aide est également cumulable avec le dispositif d'aide municipale à l'acquisition d'habitation principale pour les familles nombreuses.

DISPOSITIF D'AIDE MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'HABITATION PRINCIPALE POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Dans le cadre de son projet de territoire, dont l'objectif principal est d'enrayer le déclin démographique en fixant les populations existantes et en favorisant l'installation de nouveaux habitants, la Commune de Bort-les-Orgues a mis en place, depuis le 1er Janvier 2015, **un dispositif d'aide municipale pour l'acquisition d'une habitation pour les familles nombreuses.**

Cette aide municipale est accordée en fonction des critères suivants :

- Revenu Fiscal de Référence,
- Composition du foyer familial,
- Propriétaire occupant à titre d'habitation principale,
- Logement vacant depuis plus de 3 ans,
- Le périmètre d'action de l'opération est le Centre-Ville de BORT défini par rapport au périmètre d'urbanisme arrêté par M. l'Architecte des Bâtiments de France.

L'aide municipale est comprise entre 4.000,00 € et 5.500,00 € après examen du dossier. Une majoration de 500 € est accordée si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans et une autre majoration de 500,00 € est accordée si l'acheteur arrive de l'extérieur.

Cette aide est également cumulable avec le dispositif d'aide municipale à l'acquisition d'habitation principale en Centre-Ville.

« BORT RÉNOV' HABITAT »

DISPOSITIF D'AIDE MUNICIPALE POUR LES RAVALEMENTS DE FACADES D'HABITATION PRINCIPALE EN CENTRE VILLE

La Commune de Bort-les-Orgues a renouvelé, depuis le 1er Janvier 2015 et ce jusqu'au 31 Décembre 2020, le dispositif d'aide municipale au ravalement de façades des habitations situées en Centre-Ville, défini par rapport au périmètre d'urbanisme arrêté par l'Architecte des Bâtiments de France, aux entrées de ville et dans les quartiers qui font l'objet d'aménagement urbain.

Ce dispositif a pour objectif d'encourager les ravalements de façades des immeubles pour rénover l'habitat et embellir le cœur de ville.

L'aide municipale s'adresse à tous les propriétaires d'un bien immobilier à usage d'habitation situé dans le périmètre précité.

L'accompagnement financier apporté au propriétaire ne porte que sur les façades visibles du domaine public et se traduit de la manière suivante :

- Surface de 0 à 160 m² : 25 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 50 € HT / m²
- Surface de 160 m² à 240 m² : 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 50 € HT / m²

Une majoration de 10 % est accordée pour les immeubles situés rue de Paris, dans la limite des plafonds susvisés.

Rappel : Le ravalement des façades doit se faire dans le respect des prescriptions d'urbanisme.

DISPOSITIF D'AIDE MUNICIPALE POUR LES PROPRIÉTAIRES RÉALISANT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES ÉVACUATIONS

La Commune de Bort-les-Orgues a renouvelé le dispositif d'aide municipale au raccordement des évacuations individuelles (eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales) au réseau public, pour la période du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2020.

Ce dispositif s'adresse à tous les propriétaires d'un bien à usage d'habitation principale ou secondaire situé sur la commune de Bort-les-Orgues.

L'aide municipale s'élève à 40 % du montant H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 500.00 €.

LES EXPOSANTS DU MARCHÉ CONSULTÉS AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX DU MARCHÉ COUVERT

Une consultation auprès des exposants du Marché de Bort a été lancée en vue de la destination du Marché Couvert avant d'engager le projet de restructuration du bâtiment.

UNE RÉUNION A ÉTÉ ORGANISÉE AVEC LES EXPOSANTS DU MARCHÉ

Une réunion publique avec les exposants du Marché s'est tenue le Samedi 10 Septembre 2016 à 12H30 en Mairie de Bort en présence de Mme Nathalie Delcouderc Juillard, Maire de Bort; M. Eric Cheminade, 1er Adjoint chargé des Foires et Marchés ; M. Pascal Mombelet, agent placier au Marché de Bort.
Les représentants de la municipalité ont souhaité présenter aux exposants du marché, l'échéancier des travaux de réfection du Boulevard de la Nation, d'aménagement urbain de la Place de la Nation et de la Place Jeanne d'Arc et consulter les exposants du marché sur la destination du Marché Couvert dans le cadre de la restauration du bâtiment.

UN QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ADRESSÉ A CHAQUE EXPOSANT DU MARCHÉ

Un questionnaire a été transmis à chaque exposant du marché le Samedi 17 Septembre 2016. Le retour des questionnaires complétés s'est effectué le samedi 23 septembre 2016.

- Nombre d'exposants consultés : 30 questionnaires distribués,
- Nombre d'exposants ayant répondu : 30 questionnaires complétés,
- Nombre d'exposants ne se prononçant pas : 3 exposants,
- Nombre d'exposants exprimés : 27 exposants exprimés.

LES EXPOSANTS DU MARCHE NE SOUHAITENT PAS S'INSTALLER DANS LE MARCHÉ COUVERT

24 exposants souhaitent rester à l'extérieur sur la Place (soit 88,90 %)
3 exposants souhaitent s'installer à l'intérieur du Marché Couvert (soit 11,10 %)

LE MARCHÉ COUVERT DOIT DEVENIR UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT POUR REDYNAMISER LE COEUR DU CENTRE VILLE

Les exposants du Marché ne souhaitant pas s'installer à l'intérieur du Marché Couvert, il a été demandé au Maître d'Oeuvre d'étudier le changement de destination du bâtiment.
Il a été également demandé à l'architecte de prendre en considération dans la conception du projet :

- de réserver une surface pour les exposants du marché désireux de s'installer en intérieur,
- de créer un double niveau pour optimiser les surfaces et régler les problèmes acoustiques,
- de créer sur un niveau une salle de sport afin de répondre aux problématiques de mises aux normes du gymnase municipal de Verninières,
- de créer un espace boulodrome afin de répondre aux problématiques de l'actuel équipement,
- de maîtriser les grands volumes pour économiser les dépenses énergétiques et de chauffer de manière efficace,
- de répondre aux exigences de la loi Handicap pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- d'ouvrir les espaces vers l'extérieur pour rendre le Marché Couvert plus attractif.

Un avant-projet d'aménagement en équipement structurant a été présenté au Conseil Municipal.
Avant toute validation du Conseil Municipal, le projet exige un plan de financement conséquent et mérite une réflexion concertée avec les acteurs concernés.

Travaux Bd de la Nation, rue Teyssier, place Jeanne d'Arc
Agir pour rénover et revitaliser le coeur

La Commune de BORT a engagé des travaux de réhabilitation des réseaux unitaires d'assainissement et d'alimentation en eau potable sur le boulevard de la Nation, la rue du Docteur Teyssier et la place Jeanne D'Arc dont la fin est programmée à fin février 2017.

Sur ce quartier, le réseau d'alimentation en eau potable est entièrement réhabilité et les branchements en plomb sont supprimés chez tous les propriétaires.

Le réseau unitaire d'assainissement est réhabilité sur les parties obsolètes du haut du boulevard de la Nation, de la rue du Docteur Teyssier, et d'une partie de la place Jeanne d'Arc.

Ces travaux se réalisent en deux phases :

- 1re phase Boulevard de la Nation, rue du Dr Teyssier du 17 Octobre 2016 au 22 Décembre 2016,
- 2ème phase place Jeanne D'Arc à partir du 05 Janvier 2017.

Travaux de voirie communale

Chaque année, la Commune de Bort établit un programme de travaux d'entretien de voirie communale et rurale. Au cours de l'année, les travaux suivants ont été réalisés :

- le Champ de Foire,
- la Route de Ribeyrolles (1ère tranche de travaux),
- la Route de Celut,
- le Chemin de la Lisière.

Travaux dans les espaces publics et bâtiments communaux

TRAVAUX D'INSTALLATION DE NOUVEAUX JEUX POUR LES ENFANTS

En Octobre 2016, la Commune de Bort a fait l'acquisition d'un très grand nombre de jeux pour enfants à installer dans les aires de jeux des parcs et jardins.
Les nouveaux jeux sont en cours d'installation dans le Parc du Centre Culturel, dans le jardin de l'Accueil de Loisirs, sur les aires de jeux des quartiers de La Plantade et du Bois de Coin.

INSTALLATION DE NOUVELLES CORBEILLES DANS LES ESPACES PUBLICS

Les services techniques de la Commune ont procédé au remplacement des corbeilles implantées dans les espaces publics du Centre-Ville.
Cette nouvelle acquisition a permis d'installer un matériel plus résistant et plus esthétique.
Cette opération a été l'occasion de revoir la pertinence des lieux d'implantation des corbeilles, de moderniser et d'harmoniser l'ensemble mobilier urbain.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN APPARTEMENT DE SECOURS POUR ACCUEILLIR UNE FAMILLE EN CAS D'INCENDIE D'HABITATION

Les services techniques de la Commune ont refait un appartement dans l'Accueil de Loisirs pour accueillir des personnes domiciliées à Bort, en cas d'incendie ou d'accident dans leur habitation principale.
L'appartement est aménagé, meublé, agencé et équipé pour recevoir une famille de cinq personnes en cas d'urgence.
Ainsi, une solution peut être immédiatement proposée aux personnes qui ne peuvent malheureusement rester à leur domicile suite à un incendie ou un accident dans leur habitation principale.

TRAVAUX À LA RESIDENCE DU FOYER LOGEMENT

Corrèze Habitat, propriétaire de la Résidence du Foyer Logement, a fait procéder au changement des fenêtres et huisseries des logements et des baies vitrées des espaces communs du rez de chaussée de l'établissement.
Des travaux d'amélioration fortement appréciés qui permettent d'avoir une meilleure isolation thermique et de réduire les dépenses énergétiques de manière significative.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES HUISSERIES DE LA HALLE AUX BLÉS

En Novembre dernier, les huisseries de la porte et des fenêtres de la Halle aux Blés ont été repeintes, un entretien courant indispensable, dix ans après les travaux de restauration de l'édifice.
Ces travaux permettent d'assurer un entretien courant et régulier du bâtiment afin de préserver l'édifice classé à l'inventaire des Monuments Historiques.

Travaux communautaires dans les zones d'activités
Agir pour le développement économique

LES ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES

Initiés par la Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois, les travaux d'aménagement des Zones d'activités de la TUILERIE et des DEUX EAUX sont en cours de réalisation.
Après des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, suivront les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée.

DES PROJETS D'INSTALLATION D'ACTIVITÉ

Les terrains de la Gare, d'une surface de 11 000 m², ont été acquis par la Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois, par acte notarié le 4 novembre 2016.
Dès le 14 Décembre dernier, trois porteurs de projets signaient une intention d'acquisition de parcelle de terrains, d'une surface respective de 2 000 m² chacun, pour s'installer à la Gare et développer leur activité professionnelle sur la Commune de Bort.

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE RENOVÉ ET MODERNISÉ À L'EXTERIEUR ET À L'INTERIEUR

Durant la saison hivernale, ont eu lieu les travaux de rénovation et de modernisation de l'Office de Tourisme Communautaire Haute Corrèze.
Pendant les travaux de réhabilitation de l'Office de Tourisme Communautaire, les bureaux ont été transférés à la Salle d'Exposition des Bains Douches.
Les travaux de rénovation et de modernisation ont été réalisés aussi bien à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur.
A l'intérieur, les travaux ont été effectué sur les deux niveaux du bâtiment pour améliorer, à la fois l'espace réservé au personnel et l'espace accueil du public.
Désormais, l'accès au niveau du sous sol se fait par un escalier réglementé ou par un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.
D'autre part, des vestiaires et des sanitaires ont été créés pour le personnel .
A l'extérieur, les problèmes d'infiltration d'eau venant de la toiture terrasse et de la fontaine ont été définitivement réglés.
Par ailleurs, le bâtiment de l'Office de Tourisme Communautaire a bénéficié d'un ravalement de façade.

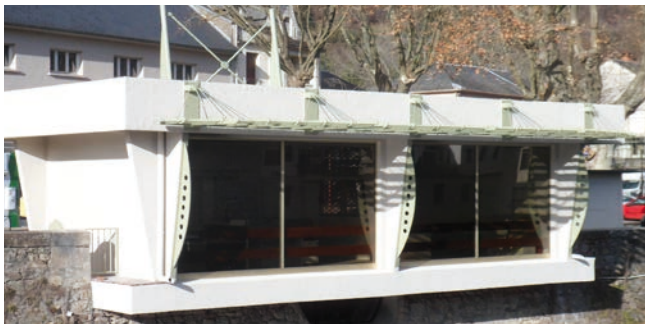

DEUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS SUR TROIS REFUSENT LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CHEMIN DE LA TÊTE DE L'HOMME AUX ORGUES

La Communauté de Communes VAL et PLATEAUX BORTOIS avait confié le projet de sécurisation et d'aménagement du Chemin de la Tête de l'Homme du Site des Orgues à l'Office National des Fôrets.
Il y a plusieurs décennies, les trois propriétaires riverains du Chemin de la Tête de l'Homme avaient autorisé par accord verbal, la Commune de Bort à faire un chemin pédestre le long du site des Orgues.
Représentant un réel danger pour les randonneurs, la Communauté de Communes VAL et PLATEAUX BORTOIS a souhaité réaliser des travaux de sécurisation du chemin pédestre de la Tête de l'Homme afin d'éviter tout accident et de financer intégralement le projet.
Cependant deux propriétaires riverains sur trois, ont refusé de signer la convention rédigée par l'Office National des Fôrets et ont refusé d'autoriser la Communauté de Communes à réaliser les travaux de sécurisation du Site pour éviter tout accident pour les usagers.

Haute Corrèze Communauté

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR
GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE
PAYS D'EYGURANDE
SOURCES DE LA CREUSE
USSEL - MEYMAC HAUTE-CORRÈZE
VAL ET PLATEAUX BORTOIS

72 COMMUNES
34 043 HABITANTS
1 895 KM²

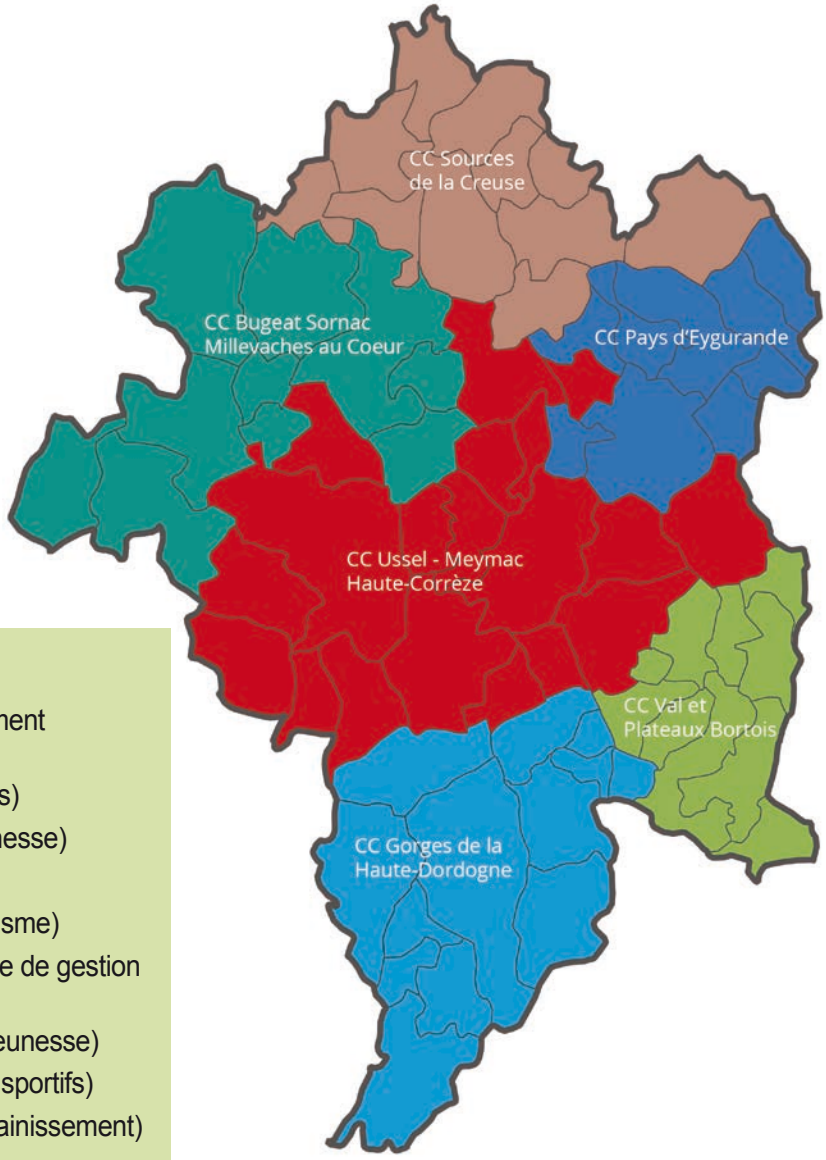

Président : Pierre CHEVALIER
Vice-Président n° 1 : Christophe Arfeuillère (développement économique)
Vice-Président n°2 : Alain Fonfrede (gestion des déchets)
Vice-Président n°3 : Jean Valade (Petite Enfance - Jeunesse)
Vice-Président n°4 : Jean-Marc Michelon (ruralité)
Vice-Présidente n°5 : Nathalie Delcouderc-Juillard (tourisme)
Vice-Président n°6 : Philippe Roche (Finances - Contrôle de gestion et évaluations des politiques)
Vice-Président n°7 : Pierre Coutaud (Petite Enfance - Jeunesse)
Vice-Président n° 8 : Jean Stohr (sport et équipements sportifs)
Vice-Président n°9 : Jean-François Michon (eau et assainissement)
Vice-Président n°10 : Philippe Brugère (Culture)
Vice-Présidente n°11 : Laurence Boyer (GEMAPI)
Vice-Président n°12 : Pascal Montigny (insertion, logement, santé, gens du voyage)
Vice-Présidente n°13 : Danielle Coulaud (patrimoine)
Vice-Président n°14 : Jean-Pierre Guitard (aménagement de l'espace)
Vice-Président n°15 : Michel Pesteil (Ressources Humaines)

LES CHIFFRES CLÉS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

1 janvier 2017
date de naissance

34 043
habitants

1 895
km²

103
conseillers communautaires

72
communes

128
agents

LES 72 COMMUNES DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Aix - Alleyrat - Ambrugeat - Beissat - Bellechassagne
Bort Les Orgues - Bugeat - Chavanac - Chaveroche
Chirac Bellevue - Clairavaux - Combressol
Confolent Port Dieu - Couffy Sur Sarsonne - Courteix
Davignac - Eygurande - Feniers - Feyt - La Courtine
Lamazière Basse - Lamazière Haute - Laroche près Feyt
Latronche - Le Mas d'Artige - Liginiac - Lignareix
Magnat l'Étrange - Malleret - Margerides - Maussac
Merlines - Mestes - Meymac - Millevaches
Monestier Merlines - Monestier Port Dieu - Neuvic
Palisse - Pérols sur Vézère - Peyrelevade - Poussanges
Roche le Peyroux - Saint Angel - Saint Fréjoux
Saint Rémy - Saint Setiers - Saint Victour - Sarroux
Sérandon - Sornac - Soursac - St Bonnet près Bort
St Etienne aux Clos - St Etienne la Geneste
St Exupery les Roches - St Germain Lavolps
St Hilaire Luc - St Julien Près Bort - St Martial le Vieux
St Merd la Breuille - St Merd les Oussines
St Oradoux de Chirouze - St Pantaléon de Lapleau
St Pardoux le Neuf - St Pardoux le Vieux
St Sulpice les Bois - Ste Marie Lapanouze - Thalamy
Ussel - Valiergues - Veyrières

Née de la fusion de 5 communautés de communes (Gorges de la Haute-Dordogne, Pays d'Eygurande, Sources de la Creuse, Ussel Meymac Haute-Corrèze, Val et plateaux bortois) et de l'extension à 10 des 18 communes d'une 6ème (Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), **Haute-Corrèze Communauté regroupera 72 communes et 34 000 habitants au 1er janvier 2017**. Son siège sera situé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel.

POURQUOI CETTE FUSION ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a redistribué les compétences entre les différentes collectivités et les a enjointes, par la même occasion, à revoir leurs périmètres.

Les structures intercommunales doivent dorénavant représenter au moins 15 000 habitants (ou 5 000 en zone montagne, comme c'est le cas en Haute-Corrèze). En rapport avec cette obligation législative, le préfet de la Corrèze avait proposé en mars 2016 un schéma de coopération intercommunale visant à regrouper les différentes communautés de communes du territoire.

UNE INTERCOMMUNALITÉ, POUR QUOI FAIRE ?

- Peser, être influent et visible dans le paysage institutionnel départemental et régional,
- Stopper la baisse des dotations de l'État à court terme,
- Faire émerger une identité de territoire porteuse de développement et d'innovation,
- Disposer d'une institution structurée disposant de compétences et de moyens étoffés, à mutualiser avec les communes membres,
- Répondre aux besoins de la population via des services accessibles.

COMMENT CETTE FUSION A-T-ELLE ÉTÉ PRÉPARÉE ?

Un travail a débuté pour créer ce nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui verra le jour au 1er janvier 2017. Cette phase de préparation et de réflexion s'est faite de manière sereine pour créer un climat de confiance, de respect et de partage entre les élus, mais aussi entre les agents.

Différentes réunions de travail et de concertation ont été programmées, tout au long de l'année 2016 :

- 20 commissions de travail thématiques pour réfléchir autour des compétences,
- 10 réunions du comité de pilotage composé des présidents actuels et de quelques vice-présidents,
- 3 conférences des maires réunissant les 72 maires et le comité de pilotage pour échanger et débattre,
- 5 rencontres internes entre les agents communautaires pour apprendre à se connaître, partager les ressentis et suivre l'avancée du projet de fusion.

Elles ont permis de faire un état des lieux de l'existant, afin d'identifier les opportunités et les points de vigilance. De là, en ont découlé les grandes orientations de préfiguration de la future communauté de communes qui seront transmises au futur exécutif.
Lors de la première quinzaine de janvier 2017, les conseillers communautaires devront élire leur nouveau président pour Haute-Corrèze Communauté, qui lui-même, mettra en place sa nouvelle équipe avec ses vice-présidents.

COMMENT SERONT REPRÉSENTÉES LES COMMUNES AU SEIN DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE ?

Toutes les communes ont au moins 1 siège au conseil communautaire. Seules les communes de plus de 1000 habitants disposent de sièges supplémentaires, proportionnellement au nombre d'habitants :

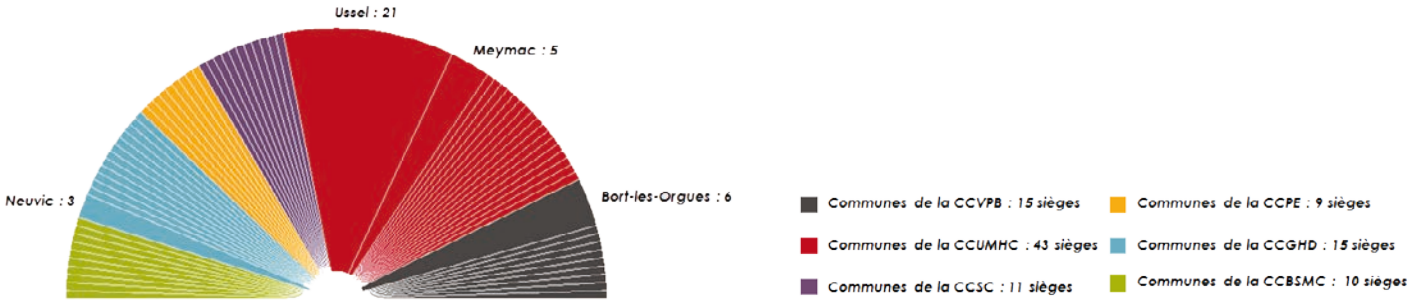

QUELLES SERONT LES COMPÉTENCES DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ ?

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Au 1er janvier 2017 :

- Développement économique et immobilier d'entreprises
- Promotion touristique et création d'un office de tourisme communautaire
- Plan local de l'urbanisme intercommunal
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Aire d'accueil des gens du voyage

Puis au 1er janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Pour les compétences optionnelles, les élus disposent d'1 an à compter du 1er janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Équipements culturels
- Équipements sportifs
- Action sociale dont petite enfance, périscolaire, extrascolaire
- Eau et assainissement (dont service public d'assainissement non collectif)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Pour les compétences facultatives, les élus disposent de 2 ans à compter du 1er janvier 2017 pour décider de rétrocéder la compétence aux communes ou la conserver et l'élargir à l'ensemble du périmètre :

- Maisons de santé
- Logement
- Autres actions (soutien aux missions locales, aux instances de coordination de l'autonomie...)

Agenda des manifestations

FÉVRIER 2017

MERCREDI 1ER FÉVRIER
Entre 15h30 et 19h30, Salle Jean Moulin : **DON DU SANG.**
Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de Bort-les-Orgues et ses environs.

SAMEDI 4 FÉVRIER
À partir de 19h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **APERITIF CONCERT.**
Organisé par le Foyer Socio Educatif du Collège Marmontel.

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 FÉVRIER
toute la journée au Grand Hall: **CHAMPIONNAT VERBIER (HOMMES) ET DEMERY (FEMMES).**
Organisé par l'Amicale Sportive Bortoise de Tennis.

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 FÉVRIER
Toute la journée au Grand Hall: **CHAMPIONNAT VERBIER (HOMMES) ET DEMERY (FEMMES).**
Organisé par l'Amicale Sportive Bortoise de Tennis.

DIMANCHE 12 FÉVRIER
À partir de 15h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **CONCOURS DE BELOTE.**
Organisé par les Bortbarians

JEUDI 16 FÉVRIER
À partir de 15h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **CONCERT JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE** - Concert gratuit destiné aux élèves des établissements scolaires.

DU 18 AU 25 FÉVRIER
Entre 14h30 et 18h30, Grand Hall : **STRUCTURES GONFLABLES.**
Organisées par la Municipalité de BORT LES ORGUES et encadrées par l'Association Sports Loisirs Jeunesse.
Espace de loisirs composé de structures gonflables, jeux en bois, baby-foot et d'une plateforme de jeux vidéo.
Ouvert tous les jours.

DIMANCHE 26 FÉVRIER à partir de 17h00, au Grand Hall : **QUINE DES SAPEURS POMPIERS.**
Organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de BORT.

MARS 2017

SAMEDI 4 MARS
Toute la journée, Salle Polyvalente Jean Moulin : **FÊTE DU RUGBY.**
Organisée par l'Association Sportive Bortoise Rugby.

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MARS
Toute la journée au Grand Hall : **CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS.**
Organisé par l'Amicale Sportive Bortoise de Tennis.

SAMEDI 18 MARS
À 20h30, Salle Polyvalente Jean Moulin : **REPRÉSENTATION THÉÂTRALE, « LES CHIENS NE FONT PAS DES CHATS »**
de Claude BOURGEYX, par la COMPAGNIE LA CHÉLIDOINE.
Organisée par la Municipalité de Bort-les-Orgues et le Comité des Fêtes.
Tout public, 8€/adulte et 4€/enfant.

DU JEUDI 23 AU LUNDI 27 MARS
Salle Polyvalente Jean MOULIN : **BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS ÉTÉ**.
Organisée par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).

DIMANCHE 19 MARS
À 11h30, Place du 19 Octobre : **CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS.**
Le Maire de BORT et le Conseil Municipal invitent la population Bortoise à une cérémonie au Monument aux Morts, suivie d'un dépôt de gerbe, à l'occasion de la « Journée Nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

DIMANCHE 26 MARS
Grand Hall : **QUINE.**
Organisée par l'Association Sportive Bortoise Rugby.

MERCREDI 29 MARS
Entre 15h30 et 19h30, Salle Polyvalente Jean Moulin : **DON DU SANG.**
Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de Bort-les-Orgues et ses environs.

AVRIL 2017

SAMEDI 1ER AVRIL

Entre 14h00 et 19h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **CARNAVAL** organisé par l'Amicale Laïque Bortoise.

SAMEDI 1 ET DIMANCHE 2 AVRIL

Toute la journée au Grand Hall : **CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS.**
Organisé par l'Amicale Sportive Bortoise de Tennis.

SAMEDI 8 AVRIL

À partir de 19h30, salle Polyvalente Jean Moulin : **REPAS DANSANT**. Organisé par les Gounauds.

SAMEDI 8 AVRIL

Toute la journée au Grand Hall et aux stades : **FINALE DÉPARTEMENTALE DES ÉCOLES DE RUGBY DE LA CORRÈZE.**
Organisée par l'Association Sportive Bortoise Rugby.

DIMANCHE 9 AVRIL

À 15h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **QUINE.**
Organisée par les Gounauds.

MERCREDI 12 AVRIL

Salle Polyvalente Jean Moulin : **CONCERT JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE**
Concert gratuit destiné aux élèves des établissements scolaires.

SAMEDI 15 AVRIL

À partir de 19h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **REPAS DANSANT**. Organisé par les Bortbarians.

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 AVRIL

Toute la journée, Salle de la Plantade : **STAGE DE DANSE INDIENNE.** Organisé par l'Association Culturelle SARASVATI.

DIMANCHE 23 AVRIL

À partir de 8h00 jusqu'à 18h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 1ER TOUR.**

DU 24 AU 30 AVRIL

Entre 14h30 et 18h30, Grand Hall : **STRUCTURES GONFLABLES.**
Organisées par la Municipalité de BORT LES ORGUES et encadrées par l'Association Sports Loisirs Jeunesse. Espace de loisirs composé de structures gonflables, jeux en bois, baby-foot et d'une plateforme de jeux vidéo. Ouvert tous les jours.

DIMANCHE 30 AVRIL

De 9H00 à 19H00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **REPAS ANNUEL.** Organisé par la FNACA.

MAI 2017

DIMANCHE 7 MAI

À partir de 8h00 jusqu'à 18h00, Salle Polyvalente Jean Moulin : **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2ÈME TOUR.**

SAMEDI 13 MAI

Grand Hall : **CHALLENGE JB BRUN.** Organisé par l'AS Bortoise RUGBY.

LUNDI 8 MAI

À partir de 12h30 : **CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS.**
Le Maire de BORT et le Conseil Municipal invitent la population Bortoise à une cérémonie au Monument aux Morts à l'occasion de la célébration de l'Armistice du 8 Mai 1945. Départ à 12h15 du défilé Place Marmontel et dépôt de gerbe.

SAMEDI 20 MAI

À 20h30, Salle Polyvalente Jean Moulin : **REPRÉSENTATION THÉÂTRALE**. Lever de rideau : « PRESSE PIPOLE ». La grande pièce : « OSCAR », de Claude MAGNIER, par la COMPAGNIE LES BALADINS. Organisée par la Municipalité de Bort-les-Orgues et le Comité des Fêtes.
Tout public, 8€/adulte et 4€/enfant.

SAMEDI 20 MAI

À partir de 20H00, au Grand Hall : **QUINE DU COLLÈGE.** Organisé par le Foyer Socio Educatif du Collège Marmontel.

DIMANCHE 21 MAI

À 17h00, Eglise Saint Germain : **CONCERT DE PRINTEMPS « 5 CLARINETTES ET ORGUE »** organisé par l'Association Au Bord des Orgues, avec Béatrice Berne, professeur au Conservatoire Régional et François Clément, titulaire des Grandes Orgues de la Cathédrale de CLERMONT-FERRAND.

SAMEDI 27 MAI

RANDO GOURMANDE. Organisée par Body Impact Bort.

MERCREDI 31 MAI

Entre 15h30 et 19h30, Salle Polyvalente Jean Moulin : **DON DU SANG**. Organisé par l'Association des donneurs de sang bénévoles de Bort-les-Orgues et ses environs.

BORT-LES-ORGUES

Piscine Couverte

Horaires période scolaire

MARDI
- 14H00 à 16h45 : Scolaires
- 16H45 à 17h45 : École de natation
- 18H00 à 19h00 : École de natation
- 19H00 à 20h00 : Aqua Gym*

MERCREDI
- 10H00 à 12h00 : Ouvert au public
- 14H30 à 18h30 : Ouvert au public
- 18H30 à 19h30 : Aqua Fitness

JEUDI
- 09H00 à 12h00 : Scolaires
- 14H00 à 16h45 : Scolaires
- 17H00 à 18h00 : Aqua Gym*

VENDREDI
- 10H00 à 12h00 : Ouvert au public
- 14H00 à 15h00 : Aqua Gym*
- 15H00 à 19h30 : Ouvert au public

SAMEDI
- 10H00 à 12h00 : Ouvert au public
- 14H30 à 18h00 : Ouvert au public

DIMANCHE
- 9H30 à 12h30 : Ouvert au public

* Cours réservé aux personnes qui travaillent en journée.

181, Av. Victor Hugo - 19110 BORT-LES-ORGUES - Tél. 05 55 96 83 36
www.bort-les-orgues.com

Bulletin d'Informations Municipales : Hôtel de Ville - Place du 19 octobre BORT-LES-ORGUES - www.bort-les-orgues.com
Directeur de la Publication : Mme DELCOUDERC-JUILLARD
Photos : Mairie de Bort-Les-Orgues, istock.
Tirage 1800 exemplaires - L'imprimerie de Bort - 499 279 610 00012 RCS Brive